

510 -

Proposition d'attribution d'une subvention au Service départemental d'incendie et secours du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les collèges bas-rhinois et d'approbation du projet de Convention quadripartite portant sur la généralisation progressive de ce dispositif

Rapport n° CD/2018/042

Service Chef de file :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention annuelle de 20 000 € au Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin au titre de sa participation financière au dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les collèges bas-rhinois durant les trois années scolaires nécessaires à sa généralisation (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Le présent rapport propose également au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention quadripartite à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin et le groupe Crédit Mutuel. Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la généralisation progressive de la sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de 4ème des collèges du département du Bas-Rhin.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé un Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 dans lequel s'inscrit la poursuite de l'engagement du Département du Bas-Rhin en matière d'actions éducatives.

L'action proposée dans le présent rapport s'inscrit dans l'axe 3 du plan susmentionné visant à accompagner le collégien à apprendre à choisir, agir et oser par soi-même.

Le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS 67) est un établissement public autonome, ayant pour mission la défense incendie, le secours à personne et la protection des biens et de l'environnement.

Dans le cadre de sa mission de diffusion et de sensibilisation à la sécurité civile et de la promotion du volontariat, en particulier en milieu scolaire, le SDIS 67 s'est engagé dans une action d'initiation aux gestes qui sauvent à destination des élèves de collège.

En partenariat avec le Département du Bas-Rhin et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin (DSDEN 67), a réalisé une phase test durant l'année scolaire 2017-2018, dans les classes de 4ème des douze collèges publics du département suivants, basée sur une convention de partenariat tripartite qui en a défini les modalités de mise en œuvre.

Territoire Ouest :

Collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen-sur-Moder

Collège Les Sources de Saverne

Territoire Nord :
Collège Charles de Gaulle de Seltz
Collège Kléber de Haguenau

Territoire Sud :
Collège Haute-Bruche de Schirmeck
Collège Herrade de Landsberg de Rosheim
Collège Mentel de Sélestat

Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
Collège Hans Arp de Strasbourg
Collège Sophie Germain de Strasbourg
Collège Jules Hoffmann de Strasbourg
Collège Louise Weiss de Strasbourg
Collège Galilée de Lingolsheim

L'évaluation de l'expérimentation menée durant l'année scolaire 2017-2018 conduit les partenaires à proposer l'extension du dispositif de façon progressive à tous les collèges bas-rhinois.

Aussi, il est proposé que le SDIS 67, le Département du Bas-Rhin, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin (DSDEN 67) procèdent à la généralisation progressive de la sensibilisation aux gestes qui sauvent, basée sur une convention de partenariat quadripartite, dont le projet figure en annexe au présent rapport. Le groupe Crédit Mutuel se propose de rejoindre le partenariat.

Le projet de généralisation progressive prévoit la mise en œuvre, à partir de l'année scolaire 2018- 2019, d'une séance de sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de chaque classe de 4^{ème} de tous les collèges du Bas-Rhin, publics et privés sous-contrat, selon le calendrier et les objectifs suivants :

- 2018-2019 : 50% des établissements
- 2019- 2020, au moins 75% des établissements
- A partir de 2020- 2021, 100% des établissements.

L'objectif général proposé pour cette sensibilisation consiste à permettre à l'élève de 4^{ème} d'être un citoyen acteur de la sécurité civile en :

- connaissant les acteurs du secours et les numéros d'urgence à composer,
- étant capable de passer un message d'alerte efficace,
- étant capable de se protéger soi-même, de protéger les victimes et les tiers,
- étant capable de secourir une victime inconsciente et une victime inconsciente qui ne respire plus,
- étant capable de secourir une personne victime d'hémorragie.

Les modules de la formation qu'il est proposé de mettre en œuvre sont ceux prévus dans le Guide Pédagogique « Sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent » édité par le Ministère de l'Intérieur.

La phase de généralisation progressive proposée prévoit la mise en œuvre par le SDIS 67, au cours de l'année scolaire 2018-2019, d'une séance de sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de chaque classe de 4^{ème} des 54 collèges du Bas-Rhin, dont la liste figurant en annexe au présent rapport a été arrêtée de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin, le SDIS 67 et la DSDEN 67, dans un souci d'une répartition territorialement équilibrée.

Il est proposé que la phase de généralisation progressive pour l'année scolaire 2018-2019 se déroule entre le 1^{er} décembre 2018 et le 15 juin 2019.

Il est proposé que les parties procèdent conjointement et annuellement à la fin de chaque année scolaire (avant le 15 juin) à une évaluation du dispositif, dont les résultats alimenteront les réflexions avant reconduction du dispositif l'année scolaire suivante.

Les modalités d'engagement du Département proposées sont les suivantes :

- Le Département s'engage à allouer chaque année au SDIS 67 une subvention de 20 000 € au titre de sa participation financière au dispositif dont le budget prévisionnel figure en annexe du présent rapport.
- Le Département désigne au sein de ses services un correspondant qui sera l'interlocuteur permanent des correspondants du SDIS 67 et de la DSDEN 67.
- Le Département s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux et les équipements nécessaires dont il est propriétaire dans les collèges.
- Le Département s'engage à communiquer sur ce partenariat et autour de ces séances de sensibilisation. Il s'engage par ailleurs à promouvoir cette action via les conseillers départementaux en Conseil d'administration des collèges et les référents de la mission en Territoire.
- Le Département propose d'intégrer ces actions dans les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS) là où ils seront mis en œuvre.

La convention, dont le projet est joint en annexe, prendrait effet à compter de la date de sa signature.

Elle serait conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expressément motivée et formulée avant le 15 juin de l'année scolaire en cours par l'un des partenaires.

Le développement progressif de cette action est subordonné au financement externe de ses coûts directs. Ceux-ci ont été estimés initialement à 37 600 € en moyenne sur les trois années scolaires nécessaires à la généralisation de la sensibilisation aux gestes qui sauvent (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021). Il est proposé que le Département du Bas-Rhin s'engage à attribuer une subvention annuelle de 20 000 € au titre de sa participation financière au dispositif.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'attribuer une subvention annuelle de 20 000 € au SDIS 67 au titre de sa participation financière au dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent durant les trois années scolaires nécessaires à sa généralisation (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Le présent rapport a également pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention quadripartite à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin et le groupe Crédit Mutuel. Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la généralisation progressive en trois ans de la sensibilisation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de 4^{ème} des collèges du département du Bas-Rhin.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Éducation réunie le 8 octobre 2018 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44418	65-65738-20	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de l'attribution d'une subvention annuelle de 20 000 € au SDIS 67 au titre de sa participation financière au dispositif de sensibilisation aux gestes qui sauvent durant les trois années scolaires nécessaires à sa généralisation (2018/2019, 2019/2020, 2020/2021) ;*
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat en faveur des élèves de 4ème des collèges du Bas-Rhin pour la sensibilisation aux gestes qui sauvent à conclure avec le SDIS67, le groupe Crédit Mutuel et la DSDEN67, joint en annexe à la présente délibération ;*
- d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer la convention ;*
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'approbation de tout acte lié à la mise en œuvre de la convention de partenariat, notamment de tout avenant à la convention.*

Strasbourg, le 10/10/18

Le Président,



Frédéric BIERRY